

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 avril 2026 s'est réuni le lundi 27 avril 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoint. CERUTI Michel, BROUTET Véronique, MARTINO Stéphane, BORDERIE Sophie, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, JONES Jason, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, ROTACH Christelle, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : GASSER Anne-Laure, CASAGRANDE Serge, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de GASSER Anne-Laure à VERDIER Françoise, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.23

Electrification des 4 Mattes - Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026.

Considérant la Délibération N°2026 A 03 – Aménagement des 4 Mattes

Le présent projet vise à électrifier le site les 4 Mattes – La Filhole sur le territoire de la Commune de Marmande afin de supprimer l'usage de groupes électrogènes fonctionnant aux énergies fossiles. Cette transition permettra de réduire l'empreinte carbone des évènements organisés sur ce site dont GAROROCK et de limiter les nuisances environnementales.

En s'inscrivant dans une démarche de transition écologique et énergétique, le projet contribue à la décarbonation des événements, tout en renforçant leur exemplarité en matière de responsabilité environnementale.

Le coût prévisionnel est estimé à préciser à 258 809,70 € HT

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	258 809,70 €	DETR/DSIL	129 404,85 €	50 %
		Autofinancement	129 404,85 €	50 %
Total	258 809,70 €	TOTAL	258 809,70 €	100 %

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

- Approuve** la réalisation du projet estimé à 258 809,70 € HT
- Approuve** le plan de financement exposé
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL pour un montant de 129 404,85 € soit 50 %
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Votants : 32 - Abstentions : 08 (BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, FRANCIS Stéphane, ROTACH Christelle) –
Exprimés : 24 - Contre : 00 - Pour : 24 - Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 avril 2026

La Secrétaire de séance
Karen NOSMAS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

